

Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2021-2022 de Développement économique Canada pour les régions du Québec

2022

Canada

Publié par

Agence de développement économique du
Canada pour les régions du Québec
Montréal (Québec) H3B 1X9
www.dec-ced.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par la ministre des Sports et
ministre responsable de l'Agence de
développement économique du Canada pour
les régions du Québec, 2022

Catalogue : Iu90-1/22F-PDF

ISSN : 2564-2677

Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2021-2022 de Développement économique Canada pour les régions du Québec

Le présent rapport d'étape appuie l'engagement énoncé dans la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD) de rendre le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et plus responsable devant le Parlement. Il contribue également à dégager une perspective pangouvernementale intégrée des activités favorisant la durabilité de l'environnement.

Les renseignements ministériels fournis dans le présent rapport prennent en compte l'information préparée antérieurement conformément à la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) de 2020 à 2023.

Le présent rapport décrit en détail les mesures ministérielles individuelles de DEC qui appuient les cibles et/ou les objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable de 2019 à 2022 (SFDD). Pour obtenir de l'information sur l'ensemble des progrès du gouvernement du Canada par rapport aux cibles de la SFDD, veuillez consulter le Rapport d'étape sur la SFDD qui, conformément aux exigences renforcées de la *Loi fédérale sur le développement durable*, est publié au moins une fois tous les trois ans.

1. Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2019 à 2022](#) présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable](#) (LFDD). Conformément à l'objectif de la loi, qui consiste à présenter le cadre juridique d'élaboration et de mise en œuvre d'une SFDD qui rendra le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement, DEC a préparé le présent rapport pour faire état des progrès réalisés dans la mise en œuvre de sa SMDD.

2. Le développement durable à DEC

La SMDD de DEC de 2020 à 2023 décrit les mesures que ce ministère a prises pour atteindre les objectifs suivants : écologisation du gouvernement et croissance propre. Le présent rapport fait état des résultats obtenus à ce jour concernant les mesures prises par le ministère pour atteindre ces objectifs. Les rapports des années précédentes sont publiés le [site Web de DEC](#).

Le présent rapport décrit en détail les mesures ministérielles individuelles de DEC qui appuient les cibles et/ou les objectifs de la SFDD de 2019 à 2022. Pour obtenir de l'information sur l'ensemble des progrès du gouvernement du Canada par rapport aux cibles de la SFDD, veuillez consulter le [Rapport d'étape sur la SFDD](#) qui, conformément aux exigences renforcées de la *Loi fédérale sur le développement durable*, est publié au moins une fois tous les trois ans.

3. Rendement ministériel par objectif de la SFDD

Les tableaux suivants fournissent de l'information sur le rendement des mesures ministérielles à l'appui des objectifs de la SFDD énumérés à la section 2.



Écologisation du gouvernement: Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations écologiques, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat.

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD
Réduire les émissions de GES des installations et des parcs automobiles du gouvernement fédéral de 40 %, par rapport aux niveaux de 2005, d'ici 2030 (l'objectif étant d'atteindre cette cible d'ici 2025) et de 80 % d'ici 2050 (l'objectif étant d'être neutre en carbone).	La gestion du parc automobile sera optimisée, notamment au moyen de l'utilisation de la télématique afin de recueillir et d'analyser des données sur l'utilisation des véhicules qui devront être remplacés.	<p>Conformément à la Stratégie pour un gouvernement vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que 75 % des nouveaux achats de véhicules du parc de véhicules administratifs soient à émission zéro ou hybrides; • Veiller à ce que chaque nouveau véhicule exécutif acheté soit à émission zéro ou hybride. • Élaborer et appliquer des lignes directrices ministérielles visant à optimiser l'utilisation des véhicules et à favoriser l'achat de véhicules qui supportent les objectifs de la SFDD. 	<p>Point de départ : Émission de GES produites par le parc de véhicules au cours de 2005-2006 (année de référence) = 116,6 tonnes de CO₂</p> <p>Indicateur de rendement : Émission de GES produites par le parc de véhicules durant l'exercice en cours.</p> <p>Cible : Réduction de 40% des émissions de GES produites par le parc de véhicules, de l'exercice 2005-2006 à l'exercice en cours.</p>	<p>Résultat : Cible dépassée. Réduction de 98% des GES produits par le parc de véhicule. Les émissions produites représentent 2,6 tonnes de CO₂.</p>	<p>SFDD : La réduction des parcs de véhicules, par le retrait de véhicules émetteurs, peut réduire les émissions de GES.</p> <p>Objectifs de développement durables des Nations Unis (ODD)¹ : ODD 13. Lutte contre les changements climatiques Cible : 13.2</p>

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD
		Centraliser la gestion des données d'utilisation de tous les véhicules de la flotte afin de permettre des décisions de gestion qui favorisent le développement durable.			
Posséder un parc de véhicules administratifs composé d'au moins 80 % de véhicules à émission zéro d'ici 2030.	La gestion du parc automobile sera optimisée, notamment au moyen de l'utilisation de la télématique afin de recueillir et d'analyser des données sur l'utilisation des véhicules qui devront être remplacés.	<ul style="list-style-type: none"> • Conformément à la Stratégie pour un gouvernement vert, s'assurer que 75 % des nouveaux achats de véhicules du parc de véhicules administratifs soient des véhicules à émission zéro ou hybrides. • Élaborer des lignes directrices ministérielles visant à optimiser l'utilisation des véhicules et à favoriser l'achat de véhicules hybrides. • Centraliser la gestion des données d'utilisation de tous les véhicules de la flotte afin de permettre des décisions de gestion qui favorisent le développement durable. 	<p>Point de départ :</p> <p>Pourcentage de véhicules à émission zéro ou hybrides composant le parc de véhicules administratifs en 2019-2020 = 0%</p> <p>Indicateur de rendement:</p> <p>Pourcentage de véhicules à zéro émission ou hybrides qui composent le parc de véhicules administratifs.</p> <p>Cible² :</p> <p>D'ici le 31 mars 2023, 10% des véhicules composant le parc de véhicules administratifs seront à émission zéro ou hybrides.</p>	<p>Résultat :</p> <p>Cible non atteinte.</p> <p>En date du 31 mars 2022, 5 % des véhicules composant le parc de véhicules administratifs étaient à émission zéro ou hybrides. Le parc automobile de DEC compte 19 véhicules et l'un d'eux est un véhicule hybride acheté en 2019-2020.</p> <p>Aucun achat de véhicule n'a été effectué en 2021-2022.</p> <p>Le nouveau processus d'acquisition et de gestion des véhicules de DEC assurera l'atteinte de cette cible lors</p>	<p>SFDD :</p> <p>Étant donné que les véhicules conventionnels sont remplacés au cours de leur vie par des véhicules à émission zéro, ou que la taille du parc de véhicules est réduite, une plus grande proportion du parc sera constituée de véhicules à émission zéro.</p> <p>ODD :</p> <p>ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques</p> <p>Cible : 13.2</p>

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD
			<p>Point de départ :</p> <p>Pourcentage de véhicules à émission zéro ou hybrides achetés pour le parc de véhicules administratifs en 2019-2020= S/O ³</p> <p>Indicateur de rendement :</p> <p>Pourcentage de véhicules à émission zéro ou hybrides achetés au cours d'un exercice pour le parc de véhicules administratifs.</p> <p>Cible :</p> <p>75% des véhicules administratifs achetés d'ici le 31 mars 2023 seront des véhicules à émission zéro ou hybrides.</p>	<p>du remplacement du parc automobile.</p> <p>Résultat :</p> <p>Cible dépassée.</p> <p>100 % des véhicules administratifs achetés depuis 2019-2020 sont des véhicules à émission zéro ou hybrides.</p> <p>Un véhicule hybride a été acheté en 2019-2020. Aucun véhicule n'a été acheté en 2020-2021 et 2021-2022.</p>	
D'ici 2022, les ministères élaboreront des mesures visant à réduire les risques que présentent les changements climatiques pour les actifs, les services et les activités.	Augmenter la formation et le soutien en matière d'évaluation des répercussions des changements climatiques, de réalisation d'évaluations des risques liés aux	Conformément à la Stratégie pour un gouvernement vert, DEC prendra des mesures pour comprendre le vaste éventail de répercussions des changements climatiques qui pourraient toucher ses actifs, ses services et ses opérations.	<p>Point de départ :</p> <p>S/O</p> <p>Indicateur de rendement :</p> <p>Pourcentage des exercices d'analyse et de mise à jour des risques ministériels qui intègrent une analyse spécifique des risques</p>	<p>Résultat</p> <p>Cible atteinte.</p> <p>100% des exercices d'analyse et de mise à jour des risques ministériels, réalisés incluaient</p>	<p>SFDD :</p> <p>La prise en compte des variations et des changements climatiques dans les politiques, les programmes et les opérations est l'un des meilleurs moyens pour permettre au</p>

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD
	changements climatiques et d'élaboration de mesures d'adaptation à l'intention des fonctionnaires, et faciliter l'échange de pratiques exemplaires et de leçons tirées.	Ainsi, durant les trois prochaines années, DEC s'assurera d'inclure les changements climatiques dans ses exercices d'analyse et de mise à jour des risques ministériels. Advenant le cas où un risque relatif aux changements climatiques était identifié, une ou plusieurs mesures pourraient être mises en place pour atténuer ce risque.	associés aux changements climatiques, incluant l'élaboration de mesures d'atténuation, lorsque requis. Cible : 100% des exercices d'analyse et de mise à jour des risques ministériels, réalisés d'ici le 31 mars 2023, incluront une analyse spécifique des risques associés aux changements climatiques.	une analyse spécifique des risques associés aux changements climatiques.	gouvernement de s'adapter aux changements climatiques, et est cohérente avec l'approche en matière de gestion des risques du gouvernement pour améliorer la protection des ressources et des actifs publics et renforcer les processus de planification et de prise de décisions. ODD : ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques Cible : 13.3
Mesures à l'appui de l'objectif : Écologisation du gouvernement [Cette section porte sur les mesures qui soutiennent l'objectif d'écologisation du gouvernement, mais qui n'appuie pas directement l'atteinte d'une cible de la SFDD.]	Les ministères utiliseront des critères environnementaux pour réduire les conséquences sur l'environnement et garantir une valeur optimale dans les décisions d'approvisionnement du gouvernement.	Tenir compte des considérations environnementales dans les processus et les contrôles de gestion des achats et des biens notamment en : optimisant le recours aux instruments d'achats de Services publics et approvisionnement Canada (SPAC) et en s'assurant que les soumissions transmises dans le cadre d'appels	Point de départ : Pourcentage de soumissions transmises en format électronique dans le cadre d'appel d'offres ouvert en 2019-2020 : 0% Indicateur de rendement : Pourcentage des soumissions transmises en format électronique dans le cadre d'appels d'offres ouverts.	Résultat : Cible dépassée. 100% des soumissions ont été transmises en format électronique dans le cadre des 4 appels d'offres ouverts.	SFDD : Les achats écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d'achat et devraient inciter les fournisseurs à réduire les effets environnementaux des biens et des services qu'ils fournissent, ainsi que de leurs chaînes d'approvisionnement.

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD
		<p>d'offres respectent la Politique d'achats écologique et soient en format électronique, lorsque possible.</p> <p>Maintenir et améliorer le taux d'impression et l'utilisation de matériel recyclé</p>	<p>Cible annuelle : 50%</p> <p>Point de départ : Taux d'impression en 2018-2019 : 20 ETP pour 1 imprimante</p> <p>Indicateur de rendement : Taux d'impression annuel</p> <p>Cible annuelle : 20 ETP pour 1 imprimante</p> <p>Point de départ : Pourcentage de cartouche de toner recyclé acheté en 2018-2019: 100 %.</p> <p>Indicateur de rendement Pourcentage de cartouches de toner recyclées acheté par rapport au volume total de cartouches de toner achetées au cours de l'année.</p> <p>Cible annuelle : 100%</p>	<p>Résultat : Cible non applicable.</p> <p>Presque tout le personnel a travaillé à distance en 2021-2022. La cible établie n'est donc pas représentative de la réalité.</p> <p>Résultat : Cible non applicable.</p> <p>Aucune cartouche d'encre n'a été achetée en 2021-2022.</p>	<p>ODD : ODD 12 : Consommation et production responsables</p> <p>Cible : 12.7</p>

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD
	L'appui à l'approvisionnement écologique sera renforcé, notamment par des lignes directrices, des outils et de la formation offerts aux fonctionnaires.	Veiller à ce que l'ensemble des employés de l'équipe d'approvisionnement ait complété une formation portant sur les achats écologiques.	<p>Point de départ :</p> <p>Pourcentage d'employés de l'équipe d'approvisionnement ayant complété le cours Achats écologiques (C215) de l'EFPC en 2019-2020 : 100%</p> <p>Indicateur de rendement :</p> <p>Pourcentage d'employés de l'équipe d'approvisionnement ayant complété le cours Achats écologiques (C215) de l'AFPC.</p> <p>Cible annuelle :</p> <p>100%</p>	<p>Résultat :</p> <p>Cible atteinte.</p> <p>100% des 3 employé.e.s ont complété le cours Achats écologiques (C215) de l'EFPC.</p>	<p>SFDD :</p> <p>Le principe d'achats écologiques tient compte des considérations environnementales dans les décisions d'achat et devrait encourager les fournisseurs à écologiser leurs biens, services et chaînes d'approvisionnement.</p> <p>ODD:</p> <p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p> <p>Cible : 12.7</p>

Contexte : Croissance propre



Croissance propre : Une industrie des technologies propres croissante au Canada contribue à une croissance propre et à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone

Cible(s) de la SFDD	Mesure(s) de contribution de la SFDD	Mesure(s) ministérielle(s) correspondante(s)	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Résultats obtenus	Contribution de chaque résultat ministériel à l'objectif et à la cible de la SFDD
<p>Mettre en œuvre notre engagement Mission Innovation visant à doubler les investissements du gouvernement fédéral dans la recherche, le développement et la démonstration de l'énergie propre à partir des niveaux de 2015 de 387 millions de dollars pour atteindre 775 millions de dollars d'ici 2020.</p>	<p>Investir dans les technologies propres.</p>	<p>Appuyer le développement et l'adoption des technologies propres afin de soutenir le développement durable et une croissance économique propre.</p>	<p>Point de départ : Dépenses de DEC en appui à des projets qui soutiennent des technologies propres en 2018-2019 : 46,2M\$</p> <p>Indicateur de rendement : Dépenses annuelles de DEC en appui à des projets qui soutiennent des technologies propres.</p> <p>Cible annuelle : La cible à atteindre est un minimum de 25 M\$ en dépenses par année.</p>	<p>Résultat : Cible dépassée. DEC a appuyé un total de 116 projets pour un montant total de 37,2 M\$ en soutien aux technologies propres en 2021-2022.</p>	<p>SFDD : Par l'entremise de ses programmes de subventions et contribution, tel que le PDEQ et le CERI, DEC contribuera aux investissements du gouvernement fédéral dans les technologies propres. Pour ce faire, DEC appuiera financièrement des entreprises et des organismes pour la réalisation de projets de développement et d'adoption de technologies propres. Plus particulièrement, DEC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuiera des entreprises qui développent ou commercialisent de nouvelles technologies propres; • Appuiera l'adoption de technologies propres qui soutiennent l'amélioration de la performance environnementale tout en favorisant la productivité, la croissance ou la compétitivité;

					<ul style="list-style-type: none"> • Appuiera des organismes qui favorisent le développement ou le transfert de technologies propres. <p>ODD :</p> <p>ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure</p> <p>Cible : 9.4</p>
<p>Accroître la valeur des exportations canadiennes de technologies propres à 15,6 milliards de dollars d'ici 2025.</p>	<p>Investir dans les technologies propres</p>	<p>Soutenir le développement des technologies propres pour l'exportation.</p>	<p>Point de départ :</p> <p>Valeur des exportations des entreprises appuyées par DEC qui développent des technologies propres, en 2018-2019 : 329 M\$ (la moyenne des trois dernières années (2016-2019) s'élève à 185 M\$).</p> <p>Indicateur de rendement :</p> <p>Valeur des exportations des entreprises appuyées par DEC, qui développent des technologies propres.</p> <p>Cible annuelle :</p> <p>La cible à atteindre est de 200 M\$ par année.</p>	<p>Résultat :</p> <p>Cible non atteinte.</p> <p>La valeur des exportations des entreprises appuyées par DEC qui développent des technologies propres s'élevait à 152,8 M\$ en 2021-2022.</p>	<p>SFDD :</p> <p>Par l'entremise du programme CERI, DEC contribuera à accroître la valeur des exportations canadiennes de technologies propres. Pour ce faire, DEC appuiera financièrement des entreprises pour la réalisation de projets de développement et de commercialisation de nouvelles technologies propres, pouvant mener à des exportations.</p> <p>ODD :</p> <p>ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure</p> <p>Cible : 9.4</p>

4. Rapport sur l'intégration du développement durable

Durant le cycle de production de rapports 2021-2022, Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) n'a eu aucune proposition nécessitant une évaluation environnementale stratégique, et aucune déclaration publique n'a été produite.